

Missions :

- **Représenter** les médecins libéraux de la région (interlocuteur de l'ARS, des collectivités locales, des autres URPS)
- **Informer** les médecins libéraux sur les sujets professionnels (accessibilité, démographie, retraites, maisons de santé, comptabilité, nomenclature...)
- **Accompagner** les projets des médecins libéraux
- **Etudier et expérimenter** de nouveaux modèles d'organisation des entreprises médicales libérales

Ce projet est né du travail de la Commission Précarité / Interprétariat de l'URML.
A ce titre la Commission remercie : L'ARS, Médecins du Monde, l'ASAMLA, l'APTIRA et ISM Paris.

Le **secrétariat de l'Union** est disponible pour toute question au sujet de l'expérimentation

13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 St SEBASTIEN sur LOIRE

Tél. : 02 51 82 23 01 - Fax : 02 51 82 23 15

Email : contact@urml-paysdelaloire.org

www.urml-paysdelaloire.org

Interprétariat en médecine libérale en Pays de la Loire

GUIDE D'UTILISATION



L'URML Pays de la Loire vous propose un **service d'interprétariat** (patients non francophones) en médecine libérale (hors Permanence des Soins).

Objectifs :

Donner accès à l'interprétariat téléphonique et physique aux médecins libéraux des Pays de la Loire pour améliorer la prise en charge des patients non francophones.

Pour quelles consultations ?

Toutes consultations et notamment les pathologies chroniques, psychiatriques, prévention, urgence, 1^{ère} consultation, cas complexes (*hors Permanences des Soins*).

Le coût :

Le service est GRATUIT pour les patients et les médecins libéraux utilisateurs (financement par l'URML et l'ARS).

Quelques points clés :

- Pour tous les Médecins Libéraux des Pays de la Loire : service d'interprétariat téléphonique,
- Pour les Médecins Libéraux de Nantes Agglo et Angers Agglo : possibilité en + d'avoir accès à un service d'interprétariat présentiel.

EN PRATIQUE :

- Je vérifie que **mon «assurance RCP»** couvre les consultations via une traduction verbale,
- J'organise ma consultation : questions à aborder et environnement propice.
- En début de consultation, je laisse l'interprète se présenter et rappeler son cadre déontologique.

COMMENT ADHERER ?

Il suffit de nous envoyer un mail, en indiquant **Service Interprétariat**, à :
contact@urml-paysdelaloire.org
avec votre NOM-PRENOM-VILLE D'ACTIVITE.

Interprétariat téléphonique

Pour tous les médecins libéraux
PAYS DE LA LOIRE

ISM Paris*

J'appelle ISM au 01 53 26 52 62

Code utilisateur URML fourni après adhésion par mail

Je m'identifie : NOM-PRÉNOM-SPÉCIALITÉ



Interprétariat physique

Pour tous les médecins libéraux
NANTES AGGLO ET ANGERS AGGLO

ASAMLA* : Nantes agglo

APTIRA* : Angers Agglo

Pour les deux associations : nécessité de programmer le rendez-vous

Mode d'accès fourni après adhésion par mail